



La 2<sup>e</sup> vie des équipements électriques

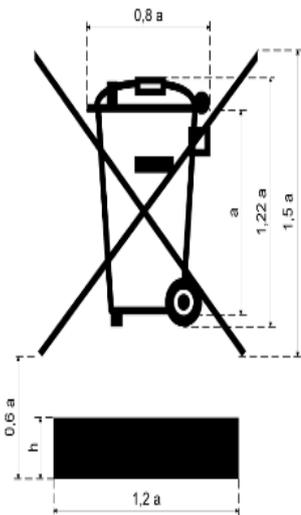
# Fiche « Marquage des EEE »



## Tous les EEE mis sur le marché français après le 13 août 2005 doivent être revêtus :

### □ d'un marquage :

- Permettant d'identifier son producteur :  
Nom de marque, marque commerciale, n° de registre du commerce et des sociétés...
- Permettant de déterminer que l'EEE a été mis sur le marché français après le 13 août 2005 :
  - Le producteur peut indiquer au choix la date de fabrication/mise sur le marché en texte non codé ou tout texte codé par lequel le code doit être mis à disposition des unités de traitement.



- Le rectangle noir  sous le pictogramme « Poubelle barrée » est un marquage additionnel qui signifie que l'EEE a été mis sur le marché après le 13 août 2005.

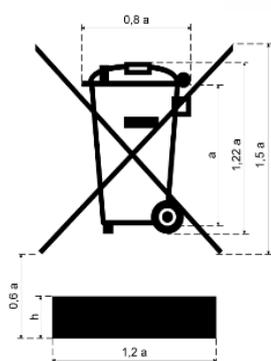
La norme NF EN 50419 fournit des indications précises sur les dimensions de ce marquage.

**N.B. :** La directive UE 2012/19 (article 14-4) dispose « Les Etats membres veillent à ce que les producteurs apposent d'une manière adéquate – de préférence conformément à la norme européenne EN 50419... »

Les Entreprises qui le souhaitent peuvent acquérir cette norme via la boutique en ligne de l'AFNOR : <http://www.boutique.afnor.org/normes?codeaff=1>



**Les EEE ménagers** mis sur le marché français après le 13 août 2005 doivent être revêtus du pictogramme « Poubelle barrée » :



**Ce pictogramme signifie que le déchet ne doit pas être jeté avec les déchets municipaux non triés et qu'il faut respecter les filières déchets mises en place.**

Le Producteur peut se référer à la norme NF EN 50419 (voir ci-dessus).

S'il est impossible d'apposer ce pictogramme sur l'EEE lui-même à cause de sa petite taille ou de sa fonctionnalité, le pictogramme doit être imprimé sur l'emballage du produit, sa notice d'utilisation et son certificat de garantie.

**Ces marquages doivent être accessibles, durables, lisibles et indélébiles.**

Les producteurs pourront vérifier la durabilité du marquage en grattant le marquage à la main pendant 15 secondes avec un chiffon imbibé d'eau et de nouveau pendant 15 secondes avec un chiffon imbibé d'essence. (Cf : norme EN NF 50419)



Ecologic est membre de :